

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 août 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GRESSER

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 2 septembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Procuration : de Patrick GRESSER à Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2011/39

Objet : Délibération modificative du budget n° 2

Vu la délibération n° 2011/20 du 15/04/2011 adoptant le budget primitif ;

Vu la facture en date du d'Electricité de Strasbourg relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lieu-dit « Lehmgrube » ;

Considérant que la TVA payée à l'occasion de la facture visée ci-dessous, d'un montant de 419,44 €, doit être récupérée ; que pour ce faire, cela nécessite l'édition de titres et de mandat à des comptes dépourvus de crédits ;

Le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Création de crédits supplémentaires aux comptes suivants :

Dépenses	Article 2762 créances sur transfert de droits à déduction de TVA opération 10007	+ 2635 €
Recettes	Article 2762 créances sur transfert de droits à déduction de TVA opération 10007	+ 2635 €

Virements de crédits aux comptes de **recettes** suivants :

Crédits à ouvrir	Article 21534 réduction de TVA opération 10007	+ 2635 €
Crédits à réduire	Article 13258 Subventions d'équipements non transférables, opération 22	- 2635 €

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents :

MODIFIE le budget conformément à la proposition ; la section d'investissement présente donc un budget cumulé en équilibre 569 875 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 2 septembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 5 septembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH